

NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Porto-Novo, le 31/07/23
Pour Lancement de l'Avis



Autorité Contractante : Assemblée nationale

Section I - Avis de demande de renseignements et de prix (RELANCE)

Avis n° : 006-23/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 31/07/23

Objet : Acquisition et installation des équipements et matériels au profit de la Télévision Hémicycle.

Référence de la DRP : F_AN_1.16

1. Cet Avis de relance de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite à l'absence de plis constatée lors de l'ouverture des plis en date du mardi 25 juillet 2023 et à la révision du Plan de Passation des Marchés Publics, version n°2 de l'Assemblée nationale publié sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le 19 mai 2023.
2. L'Assemblée nationale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition et à l'installation des équipements et matériels au profit de la Télévision Hémicycle.
3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour l'acquisition et l'installation des équipements et matériels au profit de la Télévision Hémicycle.

Le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix est constitué en lot unique.

Les variantes ne seront pas prises en compte.

Ces fournitures sont à livrer au Palais des gouverneurs dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

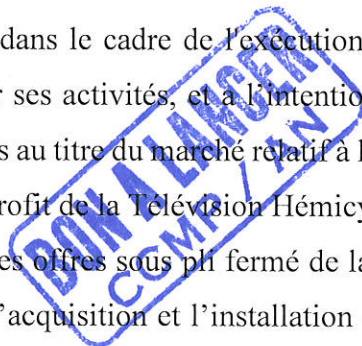
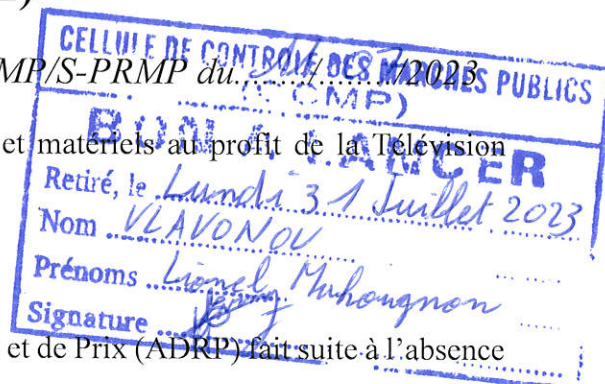
4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences techniques ci-après :

- être spécialisé dans le domaine d'achat et de vente des équipements et matériels audiovisuels et justifié par le registre de commerce ou les statuts ;



- avoir exécuté, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), en tant que fournisseur principal au moins deux (02) marchés portant sur l'acquisition des équipements et matériels audiovisuels et d'une valeur minimale hors TVA de dix millions cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (10 169 492) francs CFA et justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution appuyées de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception appuyés de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- disposer d'un personnel composé d'au moins deux (02) techniciens en audiovisuel et d'un (01) informaticien titulaire d'une licence en réseau informatique et ayant des connaissances en sauvegarde de données avec chacun au moins deux (02) ans d'expériences dans l'acquisition des équipements et matériels audiovisuels et ayant participé à l'exécution d'au moins un (01) marché d'acquisition des équipements et matériels audiovisuels appuyé des preuves (diplôme, attestation ou un certificat de travail, copie de la carte nationale d'identité et CV ou toutes autres pièces tenant lieu).

NB : Les preuves de propriété de ces matériels doivent être fournies. En cas de location, les preuves de promesse de location doivent être fournies en plus des preuves de propriété des matériels objets de location.

Exigences financières :

Le Candidat doit :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur de cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (5 084 746) francs CFA ;
- fournir les états financiers des quinze (15) premières pages des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et

celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

NB : Les exigences financières sont cumulatives.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- être spécialisé dans le domaine d'achat et de vente des équipements et matériels audiovisuels et justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- le candidat doit disposer d'une liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement composé d'au moins un responsable commercial et/ou financier de niveau BAC + 3 ans en gestion financière et ayant participé, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), à l'exécution d'au moins deux (02) marchés portant sur l'acquisition des équipements et matériels audiovisuels et d'une valeur minimale hors TVA de dix millions cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (10 169 492) francs CFA pour chacun des marchés et appuyée des preuves (attestation ou un certificat de travail précisant les expériences du personnel, copie de la carte nationale d'identité, diplôme et curriculum vitae daté et signé par les intéressés ou toutes autres pièces tenant lieu) .
- disposer d'un personnel composé d'au moins deux (02) techniciens en audiovisuel et d'un (01) informaticien titulaire d'une licence en réseau informatique et ayant des connaissances en sauvegarde de données avec chacun au moins quatre (04) ans d'expériences dans l'acquisition des équipements et matériels audiovisuels et ayant participé à l'exécution d'au moins deux (02) marchés d'acquisition des équipements et matériels audiovisuels appuyé des preuves (diplôme, attestation ou un certificat de travail, copie de la carte nationale d'identité et CV ou toutes autres pièces tenant lieu).

NB : Les preuves de propriété de ces matériels doivent être fournies. En cas de location, les preuves de promesse de location doivent être fournies en plus des preuves de propriété des matériels objets de location.

Exigences financières :

- Le candidat doit fournir le bilan d'ouverture et les états financiers des quinze (15) premières pages de leurs années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie

légalisée ;

- Le candidat doit fournir une attestation d'assurance des risques professionnels en cours de validité couvrant un risque contractuel de montant minimum hors taxes supérieur ou égal à seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois (16 949 153) francs CFA ;
- Le candidat doit fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit hauteur de cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (5 084 746) francs CFA.

NB : - Les exigences financières sont cumulatives.

- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, Monsieur DEDEWANOU Fagnon Damien, email : fagnondedewanou@gmail.com* et prendre connaissance de la demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30 mn et de 14 h à 17h 30 mn, heure locale. (GMT+1)*
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après après : *Secrétariat de la*

Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vous de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30min et de 14 h à 17 h 30min, heure locale à compter du... lundi 27 juillet2023. Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics ou adressé aux candidats à leurs frais par courrier express recommandé. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF en fichier unique le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vous de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, au plus tard le ... Vendredi 18/...08.../2023 à...10...heures...00...mn, heure locale**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale, dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, vous de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, quartier Houédakomey** le...Vendredi 18/08...2023 à...10...heures...30...mn heure locale.

Seuls sont autorisés à déposer une offre, les soumissionnaires qui auront préalablement retiré le dossier de DRP à l'adresse ci-dessus et mentionnés leurs noms dans le registre de retrait de la présente DRP.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze (169 491) francs CFA**.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.

11. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Porto-Novo, le... 31/07/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Assemblée nationale,



Damien Fagnon **DEDEWANOU**